

Eléments complémentaires d'information relatifs aux tableaux d'avancement de grade établis dans les catégories B et C au titre de l'année 2024

Informations générales

Catégorie	Tableau d'avancement (grade de promotion des finances publiques)	Taux de promotion (*)	Nombre total de possibilités de promotion	Nombre de possibilités de promotion par examen ou concours professionnel	Nombre de possibilités de promotion par TA
B	contrôleur principal	14%	1 329	332	997
	contrôleur 1 ^{ère} classe	18%	1 479	370	1 109
	géomètre principal	14%	22	6	16
	géomètre	18%	31	8	23
C	agent administratif principal de 1 ^{ère} classe	16,50%	1 026	0	1 026
	agent administratif principal de 2 ^{ème} classe	28%	33	11	22
	agent technique principal de 1 ^{ère} classe	16,50%	53	0	53
	agent technique principal de 2 ^{ème} classe	28%	29	10	19

(*) taux de promotion fixés par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2021 (JORF du 12 décembre 2021).
Ce taux s'applique à l'ensemble des promouvables statutaires (par examen ou concours professionnel et par
tableau d'avancement)